

Administration communale  
UCCLE  
Service Urbanisme  
Place Jean Vander Elst, 29  
**B – 1180 BRUXELLES**

V/Réf : ES/jp U77F°313  
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.239/s.419  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame, Monsieur,

Objet : UCCLE. Rue des Pêcheurs, 4. Transformation et extension d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 30 août 2007, en référence, reçue le 3 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 septembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

L'immeuble, qui date d'avant 1932, est une maison pittoresque à trois façades, caractéristique du paysage urbain du quartier du Dieweg.

Le projet prévoit le remplacement d'une annexe arrière par une nouvelle pièce de vie en maçonnerie (même emprise au sol), l'ajout d'une chambre au premier étage (avec salle de bain), d'une terrasse aux premier et deuxième étages, ainsi que le remplacement et l'ajout de baies dans les façades latérale et arrière.

Bien que la situation actuelle soit peu documentée, la CRMS estime que si le projet améliore la situation existante au niveau du rez-de-chaussée, l'ajout des terrasses aux étages modifiera de façon significative la perception globale de la maison. Ainsi par exemple, la terrasse du deuxième étage serait accessible par une lucarne dont les grandes dimensions modifieraient la volumétrie de la toiture.

**La CRMS décourage cette intervention et suggère d'intégrer l'accès à la terrasse dans la tour même pour limiter l'impact de la terrasse en façade arrière et en façade latérale, visible depuis l'espace public.** (Rem : à ce sujet, la CRMS relève des différences de dessin entre les élévations et les plans).

Par ailleurs, **la CRMS signale qu'elle préconise la restauration des châssis anciens quand leur état le permet plutôt que leur remplacement systématique.** A ce sujet, elle se réfère à la brochure « *Les châssis de fenêtre en bois – Concilier patrimoine et confort* », éditée récemment par la Direction des Monuments et des Sites de la Région bruxelloise (coll. *L'Art dans la rue*). **Elle attire également l'attention sur les problèmes d'hygiène du bâti (condensation intérieure sur les murs de façade, manque de ventilation naturelle) que pourrait entraîner la pose du double vitrage dans le bâti ancien. La Commission demande aussi que les nouveaux percements projetés respectent la typologie de la maison et reprennent le modèle des baies existantes.**

**Par conséquent, si la CRMS ne s'oppose pas aux transformations projetées, elle suggère de renoncer à la lucarne d'accès à la terrasse (deuxième étage) et de ne pas banaliser les façades par de nouveaux dispositifs pseudo-pittoresques alors que la maison participe au paysage urbain du Dieweg.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (mme M. Muret); A.A.T.L. – D.U.